

# Annexe 2-a

# MORLAAS

## PLAN LOCAL D'URBANISME P.L.U.

### Servitudes d'utilité publique

#### Liste des servitudes et fiches réglementaires

Prescrit	P.A.D.D. débattu le	Arrêté le	Mis à l'enquête le	Approuvé le	
19.12.2002	02.09.2004	11.01.2005	20.04.2005	05.02.2005	
Modifié le	Modifié le	Mis en compatibilité le	Consolidé le	Mis en compatibilité le	Modifié le
26.03.2009	15.09.2009	03.06.2014	02.07.2014	19 12 2019	23 07 2020

P.O.S. de 1985 à 1999 : DDE 64 DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT	P.L.U. : Service Urbanisme, Commune de MORLAAS GHECO urbanistes, B.WAGON	AGENCE PUBLIQUE DE GESTION LOCALE Service d'Urbanisme Intercommunal Maison des communes - Rue Auguste Renoir CS 40609 64006 PAU CEDEX
--	--	--

## SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'OCCUPATION DES SOLS

CODE	NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	ACTE QUI LES A INSTITUTE SUR LE TERRITOIRE CONCERNE	REFERENCE DU TEXTE LEGISLATIF	SERVICE RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
<b>AC1</b>	MONUMENTS HISTORIQUES Servitudes de protection des monuments historiques Eglise Sainte Foy	Classée M. Historique : arrêtés du 27 mars 1926 et du 2 avril 1979	Loi du 31 décembre 1913 modifiée et complétée	- Ministère de la Culture - Service Départ. De l'Architecture Château Henri IV - PAU
<b>I3</b>	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz. Servitudes d'ancrage, d'appui, de passage	Autorisation d'exploiter n°7 Décret ministériel du 25 août 1992	Article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 Article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 Article 35 de la loi n°46.628 du 8 avril 1946 modifiée Article 25 du décret n°85.1109 du 15 octobre 1985 modifiant le décret n°70.492 du 11 juin 1970	- Ministère de l'Industrie - (DRIRE) - Aquitaine Div. Tech. Ind. Energie - Bdx - Société G.S.O. - Pau District de Tares
<b>I6</b>	Mines et Carrières Servitudes concernant les titulaires de titres miniers de permis d'exploitation de carrières ou d'autorisation de recherches de mines et de carrières.  Concession de Meillon (concession de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux)	Décret ministériel du 25 août 1967 au profit de la SNPA - mutation au profit de la SNEA (P) par décret du 24 août 1976 - mutation au profit de EAEPF par arrêté ministériel du 02 septembre 1999.	Code minier : articles 71, 71-1, 71-2 modifié à 71-6, 72, 73 modifié et 109	- Ministère de l'Industrie - Elf Aquitaine Production Service foncier - Lacq
<b>PT2</b>	Télécommunications Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres de transmission et de réception exploités par l'Etat  FH JURANCON = LEMBEYE	Décret du 27 janvier 1975	Code des Postes et des Télécommunications : articles L 45-1, L54 à L56, L63 et R21 à R26	- 1 <sup>er</sup> Ministre (CORESTRA) - France - Télécom - Direction du réseau national de Toulouse Département servitudes - Blagnac
<b>PT3</b>	Télécommunications Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques  Câbles : 1492, 64306, 64806, 64807		Code des Postes et des télécommunications : articles L 48 à L 53 et D 407 à D 413	- Ministère de l'Industrie - France Télécom : U.I.R. de Pau
<b>T5</b>	Circulation aérienne Servitudes aéronautiques de dégagement (aérodromes civils	Arrêté ministériel du 24 septembre 1991	Code de l'aviation civile : articles L 281-1 à L 281- 4, R 241-1 à R 241-3, R	- Ministère des Transports direction Générale de l'aviation civile Service des

	et militaires) Aérodrome Pau - Pyrénées		242-1 à R 242-3, et D 242-1 à D 242-14	B. Aériennes / S.O. Aéroport de Mérignac - D.D.E. subdivision Pau- Est (B.A.)
--	--	--	---	--